|  |
| --- |
| FORMULE 74B.1 |
| *Loi sur les tribunaux judiciaires* |
| ONTARIO |
| **COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE** |
| SUCCESSION DE FEU *(nom)*. |

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION DE L’AVOCAT D’UNE REQUÊTE EN VUE D’OBTENIR UN CERTIFICAT DE NOMINATION À TITRE DE FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION

Je soussigné(e), *(nom),* étant avocat(e), membre du Barreau de l’Ontario, certifie ce qui suit :

1. Je suis l’avocat(e) du/de la requérant(e) en vue d’obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession susmentionnée.
2. Le présent certificat de signification se rapporte à : *(cochez une case)*

une requête en vue d’obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession testamentaire

une requête en vue d’obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession testamentaire limité aux biens visés par le testament

une requête en vue d’obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession non testamentaire

1. J’ai : *(cochez une case)*

moi-même signifié la requête susmentionnée.

fait signifier par *(nom de la personne qui a signifié les documents)* la requête susmentionnée, et je suis convaincu(e) que la signification a été effectuée.

1. J’ai signifié *(ou :* J’ai fait signifier par *(nom de la personne qui a signifié les documents))* la requête susmentionnée :
2. à chaque personne qui a droit à une partie de la succession, y compris les sociétés de bienfaisance et les bénéficiaires éventuels;
3. au Bureau de l’avocat des enfants, si l’une quelconque des personnes ayant un intérêt dans la succession a moins de 18 ans, et au père, à la mère ou au tuteur de ces personnes;
4. au Bureau de l’avocat des enfants, si l’une quelconque des personnes pouvant avoir droit à un intérêt dans la succession n’est pas encore née ou n’est pas identifiée;
5. au tuteur ou au procureur de tout adulte répondant à la définition d’« incapable » figurant dans la partie 6 de la requête. Si j’ai indiqué « Aucun » dans la section de la partie 6 concernant le tuteur ou le procureur, j’ai signifié *(ou :* j’ai fait signifier par *(nom de la personne qui a signifié les documents))* copie de la requête, du testament, s’il en est, et des codicilles, s’il en est, au Bureau du tuteur et curateur public.
6. La requête susmentionnée a été signifiée à chacune des personnes indiquées ci-dessus par courriel, par la poste, par messager ou en personne, conformément aux *Règles de procédure civile*.

*(Dans le cas d’une succession non testamentaire,* ***supprimez*** *ou* ***biffez*** *le paragraphe 6.)*

1. J’ai joint ou fait joindre à la requête :
   1. un extrait de la ou des parties du testament ou du codicille portant sur le legs ou une copie du testament (et des codicilles, s’il en est), dans le cas où la requête a été signifiée à une personne qui a droit seulement à un bien en particulier ou à une somme d’argent établie ou pouvant être établie ou dans le cas où la requête concerne une telle personne,
   2. une copie du testament (et des codicilles, s’il en est), dans le cas où la requête a été signifiée à un autre bénéficiaire ou concerne un autre bénéficiaire,
   3. une copie du testament (et des codicilles, s’il en est) et une déclaration de la valeur estimative de l’intérêt dans la succession qu’a la personne adulte incapable ou la personne mineure, selon le cas, nommée dans la requête, si cette valeur n’est pas indiquée dans la requête, dans le cas où la requête a été signifiée au Bureau de l’avocat des enfants ou au Bureau du tuteur et curateur public.

*(Si le paragraphe 7 ne s’applique pas,* ***supprimez-le*** *ou* ***biffez-le****.)*

1. Les personnes et les organismes de bienfaisance suivants nommés explicitement dans le testament n’ont pas le droit de recevoir signification pour les motifs énoncés ci‑dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la personne ou de l’organisme *(tel qu’il figure dans le testament, s’il en est)* | Motif de la non-signification |
|  |  |
|  |  |

*(Si le paragraphe 8 ne s’applique pas,* ***supprimez-le*** *ou* ***biffez-le****. Remplissez cette section si la requête n’a pas été signifiée à des personnes qui sont nommées dans le testament ou qui font partie d’une catégorie de bénéficiaires prévue dans le testament ou qui ont des droits dans le cas d’une succession ab intestat aux termes de la* Loi portant réforme du droit des successions.*)*

1. Il se peut que les personnes suivantes aient le droit de recevoir signification mais ne l’aient pas reçue pour les motifs énoncés ci‑dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la personne  *(tel qu’il figure dans le testament, s’il en est)* | Motif de la non-signification |
|  |  |
|  |  |

À ma connaissance, sous réserve du paragraphe 8 (si cela s’applique), toutes les personnes qui ont droit à une partie de la succession sont nommées dans la requête.

*(S’il y a plusieurs déposants, joignez une feuille supplémentaire pour chaque affidavit.)*

Je certifie que les renseignements contenus dans le présent certificat de signification sont, à ma connaissance, véridiques.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Signature de l’avocat(e) | | Date |

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’avocat(e) |  |
| Cabinet de l’avocat(e) |  |
| Avocat(e) de |  |
| No de membre du Barreau |  |
| **Coordonnées :** |  |
| Adresse municipale : |  |
| Ville ou municipalité : |  |
| Province : |  |
| Code postal : |  |
| Pays : |  |
| Adresse de courriel : |  |
| Numéro de téléphone : |  |

RCP‑F 74B.1 (1er août 2022)